Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB231215180-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BATIMENTS

DB231215-180

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MANDAT DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE SUR LE FOYER LA BERJALLIERE

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le huit décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 10. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Sébastien CHALESSIN, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michaël AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 28 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON.

Excusés :
- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Marguerite BACCAM ;
- Océane ROULOT, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Alain BATILLOT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE ;
- Christian CIOFFI, pouvoir à Thierry JOSEPH.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération en date du 10 novembre 2021, la commune de Bourgoin Jallieu a adopté une convention de mandat de délégation de maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de rénovation thermique sur le Foyer La Berjallière.

Dans le cadre de ce projet, les travaux retenus pour le foyer La Berjallière ont porté sur la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur pour un montant prévisionnel de travaux à hauteur de 183 736,97 €TTC.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB231215180-DE

Le montant définitif des travaux, délibérés lors du Conseil Municipal du 21 septembre 2023, doit être complété. Il s'élève désormais à 188 980,06 € TTC (soit une augmentation de 2496,52 €).

Il convient désormais d'approuver ce montant ferme et définitif par voie d'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve l'avenant n°2 à la convention en annexe ;

Autorise le Maire ou un conseiller ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Prend acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 15 décembre 2023.

Le Maire

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)